



FEDERATION INTERNATIONALE DES FEMMES DES CARRIERES JURIDIQUES

Rua Manuel Marques, 21-P, 1750-170 Lisboa ♦ Portugal

Telf. 00 351 21 7594499 ♦ Fax 00 351 21 7594124

www.fifcj-ifwlc.net ♦ headoffice@fifcj-ifwlc.net

DECLARATION DE LISBONNE

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** réunie à Lisbonne du 2 au 4 Octobre 2007 pour débattre sur le thème « Guerres, Femmes et Droit » a réfléchi aux différents conflits armés,

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** a entendu des témoignages dramatiques apportés par les membres de ses propres associations adhérentes, sur les monstruosité commises sur les femmes en raison de leur sexe.

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** a exprimé son profond souci de la progression des guerres dans le monde, qui font tous les jours des milliers des victimes.

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** considère comme acte de guerre toute conduite violente à l'égard des personnes.

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** a analysé le statut juridique :

- des femmes prisonnières de guerre
- des femmes combattantes

Et, a travaillé sur les crimes de guerre, de génocide, d'agression et les crimes contre l'Humanité.

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** considère qu'il manque aux textes de Droit International Humanitaire une perspective de genre,

Et qu'ils doivent être interprétés et appliqués en prenant en considération la différence d'impact que les guerres ont sur les femmes,

Ce qui permettra de réduire le degré des violences à l'encontre des femmes.

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** pense que la divulgation des textes de Droit International Humanitaire est de nature à favoriser le respect des Droits Humains.



FEDERATION INTERNATIONALE DES FEMMES DES CARRIERES JURIDIQUES

Rua Manuel Marques, 21-P, 1750-170 Lisboa ♦ Portugal

Telf. 00 351 21 7594499 ♦ Fax 00 351 21 7594124

www.fifcj-ifwlc.net ♦ headoffice@fifcj-ifwlc.net

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** juge indispensable que tout personnel militaire et policier intervenant dans les Missions de Paix reçoive une formation en Droit International Humanitaire comprenant une perspective de genre.

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** estime que les concepts de Droit International Humanitaire, tels que :

- « nécessité militaire »
- « principe de proportionnalité »
- « souffrance inutile »

doivent faire l'objet d'une définition précise.

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** appelle les Etats à s'engager concrètement pour l'accomplissement du mandat de la Cour Pénale Internationale ;

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** dénonce le fait que l'impunité des auteurs des atrocités commises en temps de guerre ou d'atteinte aux Droits Humains a pour origine des intérêts politiques et économiques.

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** alerte sur le fait que la guerre est recherchée pour le profit résultant du commerce des armes, de la reconstruction des pays ravagés, et l'exploitation de leurs richesses.

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** considère qu'il faut retenir la responsabilité pénale des personnes morales auteurs de faits d'agression économique ayant entraîné la guerre.

La **Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques** estime que le jour de la victoire sera celui où les juridictions pénales internationales deviendront inutiles.

Et où Femmes et Hommes se dresseront ensemble pour la construction d'une véritable et durable Paix.

Lisbonne, le 4 Octobre 2007